



**SUJET :** *HOPITAL PH ETRANGERS HORS UE MANIFESTATION SNPADHUE DHOS*

**TITRE :** **Le ministère de la Santé autorise le plein exercice de 550 médecins à diplôme étranger**

PARIS, 15 septembre (APM) - Le ministère de la Santé va autoriser au moins 550 médecins à diplôme étranger, c'est-à-dire hors Union européenne, à exercer pleinement au sein des hôpitaux français, indique jeudi la Direction de hospitalisation et de l'organisation des soins (Dhos) dans un communiqué.

Cette annonce intervient à l'issue d'une rencontre entre les responsables du Syndicat national des praticiens à diplôme hors Union européenne (SNPADHUE) et Francis Brunelle, conseiller technique en charge de l'enseignement et des affaires hospitalo-universitaires au cabinet du ministre de la Santé Xavier Bertrand, en marge d'une manifestation qui a rassemblé 150 médecins à diplôme étrangers devant le ministère.

Dans son communiqué, la Dhos indique que pour les titulaires du diplôme inter-universitaire de spécialité (DIS) ou du certificat de synthèse clinique et thérapeutique (CSCT), "le ministère de la santé leur permettra un plein exercice en mettant en place une commission d'évaluation des connaissances et sous condition d'un engagement d'exercice en hôpital pendant cinq ans".

La direction de l'hospitalisation précise que l'autorisation interviendra "par modification de la loi CMU (couverture médicale universelle) de 1999, avant la fin de l'année".

Selon la Dhos, les médecins ayant obtenu le CSCT sont au nombre de 250, tandis que ceux concernés par le DIS pourraient être 300 d'après le SNPADHUE, ce qui représente un total de 550 médecins.

Pour Talal Annani, le président du SNPADHUE joint jeudi par l'APM, ces avancées constituent "une satisfaction".

"Mais nous restons maintenant vigilants et nous devons plutôt parler d'une satisfaction sous réserve. Car si nous avons senti une ouverture, les délais ne sont pas véritablement établis", remarque-t-il.

Autre satisfaction pour le syndicat, l'augmentation du nombre de postes ouverts au concours débouchant sur l'autorisation d'exercice.

En 2005, 200 postes ont été ouverts à la nouvelle procédure d'autorisation (NPA) mise en place depuis le mois de mars par le ministère et la Dhos annonce qu'en 2006, "600 postes seront ouverts".

Seul bémol, la discussion concernant l'établissement d'un statut de ces praticiens n'est pas encore véritablement envisagée.

La direction de l'hospitalisation rappelle que les médecins à diplôme étrangers sont actuellement 6.000 à exercer dans les hôpitaux français, et ce sous trois statuts: praticiens hospitaliers associés, attachés associés et faisant fonction d'interne en formation.

Le SNPADHUE estime qu'il est temps pour ces médecins de voler "de leurs propres ailes" et d'obtenir un "véritable statut".

Par ailleurs, la Dhos souligne que depuis le 1er août, un décret permet l'alignement des astreintes "à hauteur de 238 euros" sur celle des médecins à diplôme français. Ce décret permet donc aux médecins à diplôme étranger "de bénéficier de la même rémunération globale que celle des médecins à diplôme français de statut équivalent".

fr/ld/APM polsan  
FRIIF003 15/09/2005 17:28 ACTU

---

Lien page WEB : <http://www.apmnews.com/depeche.php?Code=FRIIF003>